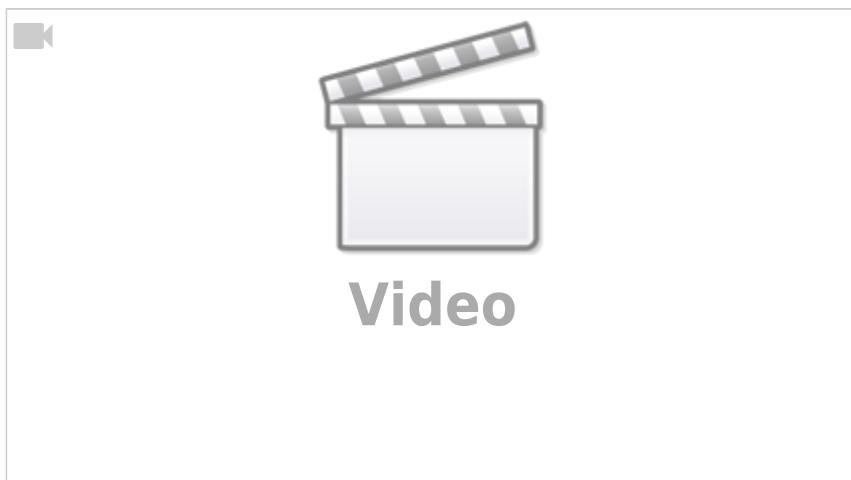


Exposé Académique : Déconstruction des Systèmes Juridiques et Sociétaux Modernes

Introduction Générale : Les Fictions Légales et Leur Impact

Le monde moderne repose sur des structures juridiques et administratives qui organisent la vie des individus. Cependant, ces structures sont de plus en plus critiquées pour leur rôle dans la déshumanisation et la manipulation des identités. Cet exposé développe une analyse approfondie en trois parties : une critique des systèmes juridiques et administratifs, une exploration des symboles et principes philosophiques sous-jacents, et une réflexion sur les alternatives proposées pour redonner à l'humain sa véritable essence.



I. Les Fictions Juridiques : Une Déconstruction Critique

1. La création d'une "personnalité juridique" comme fiction légale

La notion de "personne juridique" repose sur des bases qui dissocient l'individu vivant de son identité administrative. Par exemple :

- Les **actes de naissance** sont interprétés dans ce discours comme des instruments qui assignent une fiction légale à un être vivant, souvent décrite comme une "mort civile".
- Cette fiction, représentée par des noms en capitales (capitis diminutio maxima), est reliée à des pratiques historiques et juridiques complexes qui relèguent l'individu à une simple unité de transaction économique.

2. Le rôle des institutions : asservissement par la bureaucratie

Les institutions telles que les banques, les gouvernements et les systèmes judiciaires sont perçues comme des leviers d'asservissement :

- **La titrisation des individus** : Chaque individu est converti en valeur marchande exploitée sur des marchés financiers (bourses, [fiducies](#)).
- **La perte de souveraineté personnelle** : Les individus ne possèdent pas réellement leurs biens ou leurs droits, car ces derniers sont administrés par des entités juridiques fictives.

3. Langage juridique et manipulation des masses

Le discours souligne l'importance du **langage juridique** comme outil de contrôle, avec des exemples tels que :

- Les références au droit maritime : les tribunaux et les lois sont décrits comme des extensions de principes maritimes, utilisant des termes comme "barre" ou "rivages".
- La manipulation linguistique : des termes courants comme "comprendre" ou "accepter" sont redéfinis pour signifier une soumission implicite à un système injuste.

Conclusion partielle : Cette première partie montre comment les fictions administratives et juridiques transforment les humains en "personnes" standardisées, perdant leur identité naturelle et leur autonomie.

II. Les Principes Symboliques et Philosophies Sous-Jacents

1. L'inversion des valeurs

Le discours critique l'inversion des valeurs fondamentales de l'humanité :

- **Ordre par le chaos** : Les structures modernes favorisent une confusion délibérée, instaurant des valeurs artificielles à la place des principes naturels.
- **Savoir contre connaissance** : Le savoir pratique et expérientiel est remplacé par une connaissance formatée, souvent dictée par des institutions académiques ou religieuses.

2. Les symboles et leur rôle dans le contrôle social

Le texte aborde les symboles universels comme outils de domination, tels que :

- **La pyramide inversée** : Une métaphore des hiérarchies sociales, illustrant une concentration de pouvoir au sommet et une illusion de choix pour la base.
- **La personnification des concepts** : Des termes comme "république" ou "justice" sont décrits comme des entités fictives, détournant les individus de leur réalité.

3. La programmation mentale : outils et stratégies

Les critiques incluent des formes de manipulation mentale :

- **Programmation neuro-linguistique** : Utilisation subtile du langage pour influencer la

perception des masses.

- **Réseaux sociaux et médias** : Concentration de l'information pour normaliser les comportements et instiller une dépendance.

Conclusion partielle : Ces symboles et mécanismes de contrôle ne sont pas seulement des outils pratiques, mais des instruments de transformation des valeurs humaines. Leur analyse permet de mieux comprendre l'assujettissement systématique des individus.

III. Les Alternatives et Solutions Proposées

1. Rejet des fictions légales

Le discours prône une **désidentification totale** des fictions administratives :

- Rejet des termes et statuts comme "personne" ou "citoyen".
- Réclamation de l'identité originelle donnée à la naissance, souvent associée à un retour à des valeurs naturelles et spirituelles.

2. Réappropriation des droits naturels

Un appel est lancé pour que les individus reprennent leurs droits fondamentaux :

- **Redéfinir les droits de propriété** : Retrouver une souveraineté sur les biens personnels en les dissociant de la "personnalité juridique".
- **Rétablissement le vivant dans le système** : Rappel que la vie humaine ne peut être réduite à une abstraction légale ou économique.

3. Modèles alternatifs de société

Des modèles communautaires et spirituels sont envisagés comme solutions :

- **Décentralisation des pouvoirs** : Favoriser des structures locales et horizontales, limitant l'intervention des institutions étatiques.
- **Éducation et éveil collectif** : Développer des programmes éducatifs axés sur l'autonomie et la compréhension des structures sociales.

Conclusion partielle : Les solutions proposées insistent sur une transition vers une société centrée sur l'humain, en harmonie avec des principes naturels et spirituels.

Conclusion Générale : Vers une Réévaluation de la Société

Moderne

- **Synthèse des points développés :** Cet exposé a montré comment les systèmes juridiques, économiques et sociaux modernes contribuent à une déshumanisation systématique, à travers des fictions légales, des manipulations symboliques et des inversions de valeurs. Il a également exploré des pistes pour retrouver une autonomie et une liberté véritables.
- **Perspectives ouvertes :** Ces critiques soulèvent des questions cruciales sur l'avenir des sociétés humaines : comment équilibrer organisation sociale et respect des droits naturels ? Comment éviter une répétition des erreurs actuelles tout en construisant un futur durable et équitable ?

Serment par l'amirauté :

menu plaisir leur procure une jouissance plus agréable que tel autre usage qu'ils auraient pu en faire. Ils seraient trop présomptueux, si, en vous écrivant, ils tentaient de détourner un seul instant sur eux l'attention que vous donnez journallement aux objets importants qui vous occupent, et ils ont bien voulu me confier cette honorable mission.

Permettez-moi de mettre sous votre protection une institution vraiment utile, où règne l'égalité, l'harmonie intérieure et l'économie, et de vous supplier de vous en occuper particulièrement lorsque vous travaillerez au pouvoir institutif, un des plus importants que vous ayez à régler.

M. de La Chèze. Vous avez chargé dernièrement M. l'évêque de Rodez de répondre en votre nom aux écoliers de Rodez à l'occasion de leur don patriotique; je demande que M. le vicomte de Noailles soit également chargé d'écrire de la part de l'Assemblée aux élèves du collège royal de Juilly et de leur témoigner votre satisfaction. Cette proposition est adoptée.

Un membre représente que plusieurs citoyens de Ruelle se plaignaient des cabales qui avaient eu lieu pour la nomination du maire et autres officiers municipaux de ce bourg.

Plusieurs membres de l'Assemblée ayant annoncé des réclamations semblables, il est décidé que ces affaires seront portées au comité de constitution.

Un membre fait un don patriotique de 260 livres au nom des étudiants en rhétorique du collège de Montaigu.

M. Jac dit que les citoyens de la ville de Ganges, empressés de suivre l'exemple de l'Assemblée nationale, ont envoyé leurs boucles d'argent à la monnaie de Montpellier; que le récépissé du directeur se monte à 1,032 livres, 6 sols 4 deniers, et que ces citoyens prient l'Assemblée nationale d'agréer leur offrande et l'assurance de leurs respects et de leurs hommages.

Il ajoute qu'une adresse de cette même ville exprime pour l'Assemblée ses sentiments d'admiration et de reconnaissance; elle y annonce que la contribution patriotique s'élève déjà à 50,000 livres, et que ses citoyens ont moins consulté leurs facultés que l'amour du bien public, dont ils se font gloire d'être animés.

Un autre membre: Au nom de M. de la Nauze, avocat au parlement, un des officiers du siège royal de Montclar, offre la finance de son office en don patriotique; l'Assemblée décide que ce don sera consigné dans son procès-verbal.

Un député des communes de la ville de Bourges se présente à la barre, et dit :

Messieurs,

Pénétrée des bons sentiments qui animent aujourd'hui tous les bons citoyens, la ville de Bourges a daigné me choisir pour vous apporter l'hommage de son respect et de son dévouement. Appelée, depuis quelques années, à goûter les douceurs d'une administration patriotique, dont le premier essai a été formé dans son sein, cette ville crut y voir l'aurore de la liberté et l'heureux présage d'une régénération que la France attendait depuis longtemps : c'est à vous, Messieurs, que ce grand ouvrage était réservé; vous avez reçu le vœu des provinces, et vous avez su

le remplir avec ce zèle infatigable qui a si souvent fait retentir ici la voix de la reconnaissance. C'est en partageant, Messieurs, ce même sentiment, que mes concitoyens se sont réunis pour voter une offrande d'environ 24,000 livres à l'Assemblée nationale. Je viens, Messieurs, la déposer, en leur nom, sur l'autel de la patrie. C'est un faible hommage de notre patriotisme, et un gage de notre fidélité à la constitution.

M. le Président témoigne au député de Bourges la satisfaction de l'Assemblée nationale sur les preuves de patriotisme que la ville de Bourges a données dans tous les temps, et notamment dans l'instant où il fallait faire de nouveaux efforts en faveur de la liberté. Il invite le député de Bourges à assister à la séance.

Les six corps des marchands de la ville de Paris se présentent à la barre pour prêter le serment civique; ils disent :

Messieurs,

Les six corps de marchands représentant le commerce de cette capitale, encouragés par les témoignages de bonté dont vous les avez honorés, se présentent avec confiance dans cette Assemblée, pour y briguer la gloire de prêter entre vos mains, de la manière la plus éclatante, le serment civique, et d'exprimer à la face de la nation leur respect pour la nouvelle constitution, et les sentiments vraiment patriotiques que vos sublimes travaux ont fait naître dans tous les coeurs déjà régénérés.

Les six corps de marchands prêtent le serment civique.

MM. de l'amirauté se présentent à la barre.

M. Prousteau de Montlouis, lieutenant général de l'amirauté, portant la parole, dit :

Messieurs,

C'est avec le même respect, la même admiration et une reconnaissance encore plus étendue, que les officiers de l'amirauté de France paraissent de nouveau devant les augustes et dignes représentants du peuple français.

Chargés de l'honorables fonction de faire exécuter les lois maritimes du royaume, on ne nous reprochera jamais d'avoir transgressé le serment que nous en avons fait.

Si le commerce maritime est la source la plus abondante de la richesse de cet empire, si son activité présente nous est parfaitement connue, nous pouvons certifier à cette auguste Assemblée que l'avenir le plus flatteur dans cette partie se prépare à récompenser ses nobles travaux.

Admis en ce jour dans le premier et le plus auguste sanctuaire de la législation française, nous nous félicitons, Messieurs, de pouvoir y renouveler entre vos mains le serment sacré et patriotique que vous avez fait à la France entière.

Nous vous jurons donc, Messieurs, et de tout notre cœur, d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi.

L'Assemblée reçoit le serment civique de MM. de l'Amirauté.

M. Sallé de Choux dit : Partout où il existe des coeurs français, le patriotisme les échauffe. La communauté des notaires de la ville de Bourges met sur l'autel de la patrie un contrat de rente au

From:

<https://www.sui-juris.fr/wiki/> - :Res-sources_sui-juris.



Permanent link:

https://www.sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=dossiers-generaux:le_systeme&rev=1734971600

Last update: 2024/12/23 17:33